

NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 043	ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DIMANCHE 12 JUIN 2022 ET DIMANCHE 19 JUIN 2022 <u>VOTES PAR PROCURATION</u>	19.05.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Les élections législatives se dérouleront le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour et le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Je remercie les résidents souhaitant voter par procuration de bien vouloir se manifester auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU avant le vendredi 27 mai 2022.

Les résidents devront être en possession :

- D'une pièce d'identité,
- D'une carte d'électeur ou numéro d'électeur,

Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :

- Nom-Prénom (Nom de jeune fille pour les femmes mariées),
- Date de naissance,
- Adresse,
- Carte d'électeur ou numéro d'électeur.

J'attire votre attention sur le fait que depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli : Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Bien cordialement,

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : - Résidents – Familles et Proches – Personnel - Chrono